



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4796

Texte de la question

M Claude Galametz demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui préciser ses intentions en matière de développement de l'audio-visuel dans les différents établissements d'enseignement secondaire. Le plan « Video-Colleges » sera-t-il poursuivi ? Peut-on envisager l'équivalent d'un plan « Video-Colleges » pour les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère entend donner à l'image et, plus généralement, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le monde éducatif une place tout à fait essentielle. C'est la raison pour laquelle M Jacques Pomonti a été chargé, dès la rentrée scolaire 1988, d'une mission sur l'audiovisuel et l'éducation, dont les résultats doivent permettre de définir les axes de développement en matière d'audiovisuel. Il faut signaler que les instructions officielles témoignent déjà largement du souci du ministère de faire prendre en compte par les équipes éducatives le rôle primordial de l'image non seulement dans l'acte éducatif, mais également dans la formation des jeunes à l'analyse critique et à la maîtrise de leur environnement culturel. (Programmes et instructions 1985 : objectif du collège : maîtrise de la trilogie écrit, oral, image) Mais il convient qu'un bilan de la situation actuelle dans les établissements scolaires soit établi et que les propositions des différentes parties intéressées soient étudiées afin de mettre en œuvre de nouvelles conditions d'une véritable politique de l'audiovisuel dans le système éducatif. Les réponses aux questions posées dépendent donc des décisions générales qui seront prises à l'issue de la mission de M Pomonti. Ces décisions s'appuieront bien entendu sur les résultats des actions d'expérimentation menées par la direction des lycées et collèges. Il en est ainsi du plan « Video-Colleges » qui a permis de doter en matériel vidéo grand public un certain nombre de collèges en rénovation et de fournir des formations adaptées aux équipes d'enseignants qui recevaient ce matériel. Depuis la décentralisation, ce plan se poursuit sous la responsabilité des recteurs dans de nombreuses académies. L'expérimentation « Réseaux et communication », qui consiste à faire produire par des élèves des vidéogrammes afin de les diffuser dans d'autres classes ou d'autres établissements, permet aux élèves de réinvestir leur savoir-faire acquis en matière audiovisuelle dans le cadre du plan « Video-Colleges ». De même l'expérimentation « Impact pédagogique des données culturelles et linguistiques fournies en direct par les télévisions étrangères dans les enseignements disciplinaires des lycées et collèges » permet aux élèves de mettre en pratique leur connaissance des messages télévisuels. Il faut également signaler que toutes les sections bâtiment des lycées professionnels (trois cents) ont été équipées, depuis 1985, de matériel vidéo de prise de vues, et que les utilisations pédagogiques de la vidéo sont expérimentées actuellement dans quelques sections hotellerie de lycée.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4796

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3072